



Bienvenue au pays de l'Ours

[Ours](#)
[Le Pays de l'Ours](#)
[Pays de l'Ours - Adet](#)
[Protéger l'ours](#)
[Documentation](#)

[Accueil](#) > [L'ours](#) > Questions-réponses

[Contact](#) | [Imprimer](#) | [Envoyer](#) | [RSS](#)

- [L'Espèce Ours brun](#)
- [Les ours des Pyrénées](#)
- [Cohabiter avec l'ours](#)
- [L'Ours en Europe](#)
- [Culture et mythologie](#)
- [Questions réponses](#)

La cohabitation Homme - Ours

La restauration de la population d'ours

L'ours

Brochure "Questions sur l'ours"

L'OURS EN QUESTION , QUESTIONS SUR L'OURS ...



Pour en savoir plus ...

Combien sont-ils ? Où sont-ils ?

Une vingtaine d'ours vivent actuellement dans les Pyrénées. Comme pour toute population sauvage, il est impossible d'en connaître précisément en permanence l'effectif et les localisations, mais il est certain qu'il n'y en aurait plus aucun aujourd'hui si nous n'avions pas lâché en Pyrénées Centrales trois ours en 1996-97 et cinq en 2006. En Pyrénées Occidentales (Béarn, Aragon, Navarre), il ne reste plus que deux mâles et aucune femelle... La vingtaine d'ours vivant en Pyrénées Centrales et Orientales (Catalogne, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales) se répartit selon la carte ci-contre.



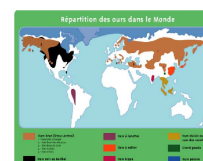
Cliquer pour agrandir

L'ours fait-il partie de la biodiversité pyrénéenne ?

Oui, incontestablement. L'ours brun est présent dans les Pyrénées depuis 250 000 ans. C'est peu dire qu'il a eu le temps de s'y adapter... L'ours brun est donc un élément incontestable de la biodiversité pyrénéenne. À titre de comparaison, l'agropastoralisme s'est développé dans les Pyrénées il y a 3000 ans environ, le mouton n'ayant pas d'ancêtre sauvage pyrénéen, ni même européen. Il descend du mouflon asiatique, domestiqué il y a 10000 ans environ.

Et ailleurs ?

Toutes les populations d'ours d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce et France) sont réduites (entre 20 et 200 individus) et nécessitent des mesures de conservation. On trouve des populations plus importantes (plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus) en Europe centrale (Croatie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie...) et en Europe du Nord (Russie, Scandinavie).



Cliquer pour agrandir

La population actuelle est-elle viable ?

Non. Ni en Béarn où il ne reste que 2 mâles, ni en Pyrénées Centrales, malgré les naissances régulières, mais insuffisantes à long terme. Tant que nous n'aurons pas atteint le seuil d'au moins 50 individus recommandé par les experts internationaux, l'avenir de la population pyrénéenne d'ours ne sera pas assuré. Pour viabiliser les deux sous-populations d'ours pyrénéennes, les experts préconisent de lâcher 17 ours, dont 13 en Pyrénées occidentales et 4 en Pyrénées centrales.

Où sont passés les ours de Haute-Ariège ?

Depuis 15 ans, ce territoire n'est fréquenté que par des mâles, souvent jeunes, probablement écartés du noyau central par Pyros, le mâle dominant. Sur les trois mâles présents ces dernières années, Boutxy a probablement été braconné, et les deux autres, Balou et Moonboots, ont rejoint le noyau central, où se trouvent les femelles, au printemps 2011. Rien ne permet de dire s'ils y resteront ou s'ils retourneront sur le territoire de leur jeunesse.

Quelles sont les causes de la régression de l'ours dans les Pyrénées ?

Historiquement, c'est la chasse qui a décimé la population d'ours. Elle était à l'époque non seulement légale, mais aussi encouragée par des primes. Les chasseurs qui parvenaient à abattre des ours en tiraient un revenu conséquent (vente de la peau, de la viande, de la graisse, primes, quêtes...). De 1850 à 1914, de nombreux oursons ont été prélevés pour les montreurs d'ours, cela a également eu un impact significatif sur la population d'ours. La chasse à l'ours a été définitivement interdite en 1962, mais des ours ont été braconnés depuis. Tout cela a malheureusement conduit la population d'ours en deçà du seuil de viabilité, et les mesures de protection ont été trop tardives et trop timides pour enrayer le déclin... jusqu'aux premiers lâchers en 1996.

Comment l'ours se reproduit-il ?

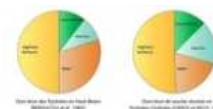
L'ourse met normalement au monde 2 ou 3 oursons tous les 2 ou 3 ans. Il est arrivé d'observer (jamais dans les Pyrénées) des portées de quatre, et même exceptionnellement cinq oursons. Les ours peuvent commencer à se reproduire entre 3 et 5 ans. Mâles et femelles ne se fréquentent qu'en mai-juin, pour l'accouplement, et les oursons naissent en plein hiver, dans la tanière maternelle. À la naissance, ils ne pèsent que 300 grammes, mais ils prennent environ quinze kilos par an pour peser, une fois adulte, 80 à 150 kg pour une femelle et 120 à 250 kg pour un mâle.



Cliquer pour agrandir

Que mange un ours ?

Qu'il soit d'origine pyrénéenne ou slovène, l'ours brun est un omnivore opportuniste. Il glane le long de ses déplacements tout ce qui peut le nourrir. L'ours connaît bien son territoire et il sait où et quand il trouvera des aliments très variés au fil de l'année. C'est donc le milieu et les ressources du territoire qu'il fréquente, bien plus que son origine géographique, qui conditionnent la composition du régime alimentaire de l'ours. Pas étonnant donc que les ours lâchés dans les Pyrénées aient le même régime alimentaire, végétarien à 70%, que les ours d'origine pyrénéenne.



Cliquer pour agrandir

Les ours sont-ils nourris en Slovénie ?

Non, les ours vivent en Slovénie dans des conditions naturelles, comme dans les Pyrénées. Ils trouvent leur nourriture par eux-mêmes, dans un milieu très semblable à nos forêts. Mais, l'ours étant chassé en Slovénie, ils sont appâtés avec du maïs à proximité de miradors. Cette technique permet aussi de les compter, de les attirer vers les zones de capture afin de les équiper d'un émetteur-radio ou pour déplacement vers un pays souhaitant restaurer sa population d'ours.

Les ours s'approchent-ils des habitations ?

Oui. La nuit, en l'absence de toute présence humaine, il arrive qu'un ours s'approche d'habitations, comme le font des cerfs ou des sangliers. Cela ne constitue pour autant pas un danger, l'ours fuyant à la première perception de présence humaine.

Que représentent les dégâts d'ours ?

Les ours tuent environ 300 bêtes par an, pour l'ensemble des Pyrénées françaises (mais seulement 152 en 2008). Cela représente environ 1% de la mortalité domestique (30 000 à 40 000 bêtes meurent chaque année dans les Pyrénées d'accidents, maladies, prédateurs, vols, foudre...). En valeur économique, les dégâts aux cultures de sangliers sont environ dix fois plus importants que les dégâts d'ours.



Un peu d'humour ...

Quelles sont les causes de mortalité des ours ?

Un nombre important d'oursons meurent les deux premières années, d'accident (chutes-noyade...), de faim, de froid, de maladie, tué par un mâle adulte qui cherche à s'accoupler avec leur mère ou par d'autres prédateurs (carnivore, rapace). Devenu adulte, l'ours peut vivre « vieux », c'est-à-dire jusqu'à 25 / 30 ans. Il meurt parfois avant, d'un accident de chasse, d'une collision avec un véhicule (voiture, camion, train), voire exceptionnellement d'une chute ou enseveli par une avalanche.

L'ours est-il dangereux ?

Pas particulièrement. L'ours brun européen est méfiant et craintif envers l'homme. Il évite tout contact autant que possible. En cas de rencontre, l'ours cherche toujours à fuir. S'il se dresse sur ses pattes arrière, ce n'est pas un signe d'agressivité, mais une position lui permettant de mieux identifier ce qui approche grâce à son odorat. Comme pour toutes les espèces de grande taille, sauvage ou domestique, la présence de petits (oursins, veaux, poulains ...) doit inciter à une prudence particulière.

En France la dernière attaque d'un homme par un ours remonte à 1850.



Un peu d'humour ...

Que faire en cas de rencontre ?

Rester calme ; ne surtout pas chercher à l'effrayer, ce qu'il interpréterait comme une agression ; se manifester calmement s'il ne vous a pas repéré ; s'éloigner sans courir en lui ménageant un chemin de fuite.

Les anciens conseillaient aux enfants de parler à l'ours, en étant poli avec lui afin de ne pas l'offenser.

Qui est responsable en cas d'attaque ?

Les animaux sauvages n'appartenant à personne, personne en particulier n'est responsable de leurs agissements. Le fait que des animaux soient réintroduits ne change rien à leur statut juridique. Si l'État a décidé d'indemniser les dégâts des ours faits aux troupeaux alors qu'il n'y est pas obligé, c'est afin de favoriser la cohabitation élevage - ours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une femelle ours peut avoir dans la même portée des oursons de pères différents.

L'ours brun est-il menacé en Europe ?

Oui. Au cours de l'Antiquité, l'ours brun peuplait la quasi-totalité de l'Europe. Au cours du seul vingtième siècle, les territoires occupés par les ours se sont réduits de 80%. De nombreuses populations sont réduites, voire fragiles : Autriche, Espagne, Italie, Grèce, France... Chaque pays abritant encore des ours est maintenant responsable devant l'Humanité et les générations futures de la conservation de l'espèce. La France, souvent prompt à donner des conseils aux autres, ne peut ainsi se soustraire à cette responsabilité.

[Télécharger le rapport de l'UICN sur les mammifères menacés en France](#)

Quel est le statut juridique de l'ours ?

L'ours brun est une espèce protégée, c'est-à-dire que la destruction, la naturalisation, le transport, le commerce... mais aussi la mutilation et le dérangement d'ours, sont interdits. Plusieurs textes internationaux imposent à la France de conserver une population d'ours viable, notamment la Convention de Berne et la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». La remise en cause de ces textes étant illusoire, la France n'a pas le choix : elle doit sauver l'ours dans les Pyrénées.

N'aurait-il pas mieux valu conserver l'ours d'origine pyrénéenne ?

Bien sûr! Mais la politique de protection fut bien trop tardive et trop molle pour cela. Quand les premières actions de protection ont été mises en œuvre, au début des années 80, la population était déjà trop faible pour se maintenir à long terme... À l'époque, les associations étaient déjà bien seules à militer pour sauver l'espèce. Certains qui prétendent aujourd'hui être favorables à la protection de l'ours pyrénéen (mais contre les lâchers d'ours venus de Slovaquie) étaient en vérité bien silencieux quand il était encore possible de les sauver...

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'hiver, l'ours ne s'alimente pas, ne boit pas non plus. Afin d'éviter la déshydratation, l'eau contenue dans ses urines est recyclée en permanence.

Comment sont suivis les ours ?

Cinq méthodes d'étude sont utilisées pour suivre les ours :

- Le suivi par radio. Aujourd'hui, plus aucun ours n'est suivi par télémétrie, les piles des émetteurs posés en 2006 étant épuisées.

- La recherche d'indices de présence : traces, crottes, poils, restes de repas, couchés, tanières... C'est le travail du « réseau ours brun », coordonné par l'équipe ours de l'ONCFS.

- L'analyse génétique des poils et crottes trouvés sur le terrain permet de déterminer le sexe et les liens de parenté entre les ours.

En 2010, 15 ours ont ainsi été individualisés. C'est une technique très précise quand les échantillons sont de bonne qualité, mais tous ne sont pas analysables, loin de là.

- La prise de vues automatique (photos et vidéos) permet parfois de reconnaître certains ours, mais aussi d'observer par exemple qu'une femelle est suivie, le nombre d'oursins...



Un peu d'humour ...

- La collecte des témoignages : chaque observation d'ours faite par un randonneur, chasseur... est vérifiée et vient enrichir la base de données des informations sur les ours pyrénéens.

C'est la combinaison de ces cinq techniques qui permet de déterminer le nombre d'ours présents et les territoires utilisés.

Comment suivre l'actualité de l'ours ?

Les informations collectées sont disponibles par téléphone au 05 62 00 81 10, un répondeur actualisé chaque jour donne les dernières infos.

Comment va Balou ?

Balou a été blessé par un chasseur qui croyait tirer un sanglier. Blessé à la patte avant droite, il a poursuivi ses déplacements. En 2010, il a fait une escapade vers l'Est (Aude) puis est revenu sur son territoire habituel. Depuis 2011, il a quitté la Haute-Ariège et a rejoint le noyau central, entre Couserans, Comminges et Val d'Aran.

Peut être pour se rapprocher des femelles ... ?



Balou (patte avant droite levée)

Pourquoi ne soigne t-on pas les ours blessés ?

C'est une opération courante pour les oiseaux et les petits mammifères. Mais capturer un ours est une opération délicate, présentant des risques, pour l'animal comme pour les hommes ; De plus, si l'animal n'était pas soignable sur place, toute mise en captivité pour soins, même courte, rendrait son relâcher impossible car il s'accoutumerait à la présence humaine.

En septembre 2008, la capture de Balou, blessé à la patte par balle, a toutefois été tentée. Il était devenu tellement méfiant que cela a été impossible. Heureusement, il s'en est remis, tout comme Boutxy, percuté par un véhicule en août 2008.

La France a-t-elle une obligation légale de protection de l'ours ?

Oui, indiscutablement. La directive européenne Habitats fait de l'ours brun une espèce prioritaire au niveau européen, dont la restauration de populations viables est impérative. La Commission et le Parlement européen le rappellent au gouvernement français régulièrement, et la France pourrait être prochainement poursuivie devant la Cour de justice européenne si elle ne prenait pas les mesures nécessaires.

Il vous reste des questions sans réponse ?

N'hésitez pas à nous les soumettre en cliquant ici : [j'ai des questions sur l'ours](#)

Nous vous répondrons directement et nous publierons les réponses sur cette page.



[Plan du site](#) | [Télécharger](#) | [Abonnement](#) | [Liens](#) | [Photos](#) | [Videos](#)

[Ours des Pyrénées](#) | [Création ArtWhere](#) | [Gestion de contenu Neo-CMS](#) | [©](#)